Initiatives ministérielles

telle que nous la connaissons ni telle que je la conçois. Je ne parle pas du régime de pensions du gouvernement.

Les régimes de pensions du gouvernement sont indexés selon l'inflation je crois. Chez les enseignants, on indexe le régime de pensions pour compenser la hausse du coût de la vie. Or, les employés des élévateurs de Thunder Bay n'ont jamais bénéficié d'une mesure d'indexation de leur régime de pensions.

Jusqu'en 1984, l'entreprise rencontrait le syndicat à la fin de l'année pour discuter d'indexation. On s'entendait sur un montant qui venait s'ajouter à la pension au départ de l'employé. Ce montant était inférieur au taux d'inflation, mais il permettait à l'employé qui avait travaillé pendant de nombreuses années pour l'élévateur de vivre une vie décente.

En 1984, l'entreprise a mis fin à cette pratique. Dorénavant, elle ne voulait plus entendre parler que de protection du revenu dans le cadre du processus de négociation collective annuelle.

En 1988, l'employeur a refusé de faire porter la négociation sur la protection du revenu, si bien que les pensions de 1984 n'ayant bénéficié d'aucune augmentation sont identiques à celles en vigueur en 1991.

Le syndicat souhaitait uniquement une certaine forme de protection du revenu et disait: «Examinez notre régime de pensions. Nous n'espérons pas l'indexation. Nous ne demandons pas la lune. Nous voulons simplement que vous teniez compte un peu de l'augmentation du coût de la vie. Essayez de trouver un moyen de nous indemniser.» Voilà à quoi cela se résumait. Pour moi, ce n'est pas ce qui s'appelle protéger les emplois.

Telles sont les questions débattues. Elles sont au nombre de quatre: la reconnaissance des années de service, l'abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans, des prestations minimales de retraite et la protection du revenu. Ce sont ces quatre questions uniquement qui ont provoqué l'arrêt du mouvement des céréales dans le port de Thunder Bay principalement parce que les compagnies n'ont pas voulu négocier.

Celles-ci ont adopté comme position que si les travailleurs parlaient des pensions, elles n'allaient pas discuter. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas juste envers les travailleurs et le système de négociation collective auquel nous tenons dans notre pays.

C'est pourquoi j'ai autant de sympathie pour les travailleurs de Thunder Bay, que je représente. Je sais que, normalement, mon parti n'est pas en faveur des lois de retour au travail comme nous en avons vu à la Chambre. Toutefois, comme les employeurs ont réfusé de négocier, j'estime, à l'instar de mes collègues sans doute, que les employés pourront enfin se faire entendre grâce à l'aide du médiateur-arbitre qui sera nommé dès l'adoption de ce projet de loi. Ce qui, dans une certaine mesure, rendra justice aux employés du secteur de la manutention du grain de Thunder Bay.

J'espère que c'est l'essence même de ce que nous faisons pour eux aujourd'hui.

[Français]

Mme le vice-président: Avant d'accorder la parole à l'honorable député, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Don Valley-Est—Le développement régional; l'honorable député de Trinity-Spadina—Le Timor oriental; l'honorable député de Timmins-Chapleau—La Fonction publique; l'honorable député de Broadview-Greenwood—L'économie; et l'honorable député de Northumberland—La pauvreté.

[Traduction]

M. Murphy: Madame la Présidente, le projet de loi est en troisième lecture. Nous aimerions présenter un autre intervenant. Cependant, si la Chambre veut bien consentir à oublier l'heure jusqu'à ce qu'il ait terminé, nous lui en saurions gré. Je ne crois pas que cela crée des difficultés, mais comme il est presque 16 h 45, si le député pouvait avoir le temps de présenter son discours, nous nous estimerions satisfaits et permettrions alors la mise aux voix.

M. Danis: Madame la Présidente, j'accepte volontiers la suggestion du député de Churchill. Après le discours du député de Thunder Bay—Atikokan, soit à environ 17 h 05, nous pourrons passer à la mise aux voix du projet de loi en troisième lecture.

M. Nault: Nous sommes d'accord.